

# Vaccinateurs fous : La chasse aux sorcières est ouverte !



Le 7 octobre 1940, sur proposition du socialiste Ernest Couteaux, le Maréchal instaure l'ordre des médecins.

Les membres de cette officine sont nommés par la volonté du Prince, bénéficiant d'un transfert de pouvoirs régaliens, et le Conseil d'État n'y trouve rien à redire.

L'Ordre, supprimé à la Libération, est restauré en janvier 1945 par le ministre communiste François Billoux.

Avec leurs successeurs, on retrouve les mêmes tristes sbires 80 ans après, le même autoritarisme et la même volonté de maintenir la médecine sous tutelle.

## **7 à 12 ans d'études atomisées**

Du généraliste au mandarin (dit-on mandarine pour ne pas être sexiste ?) en passant par les divers spécialistes, les futurs praticiens doivent mettre entre parenthèses une partie de leur jeunesse, car décrocher les diplômes est un dur labeur même pour les plus doués.

Aujourd'hui, leurs efforts sont récompensés par l'alternative honteuse : se soumettre et empoisonner leurs patients. Ou au minimum se taire et filer doux pour ne pas voir leurs diplômes effacés du jour au lendemain, faisant d'eux aux mieux des

rmistes, au pire des SDF.

La propagande catatonique a beau rabâcher ses mensonges, on doit rappeler quelques faits édifiants parmi les vilénies qui déshonorent la République. Avec, comme dans toute justice politique, une balance à faisceau variable.

Ainsi la suspension pour 6 mois de Cahuzac pour « avoir *déconsidéré la profession* » Le blanchiment d'agent à l'étranger étant un délit bien moins grave que le refus de vacciner qui entraîne radiation à vie.

Les cas, relativement peu nombreux, se sont multipliés depuis l'obligation vaccinale de fait, totalement **illégale et anticonstitutionnelle**, celle-ci violant une kyrielle de lois française et internationales auxquelles la France avait souscrit.

Sans oublier qu'en la matière, les Résistants ont droit à fromage et dessert : juridiction professionnelle plus tribunal normal. Et si le vrai tribunal acquitte, annulant la décision administrative, le prévenu n'aura droit à aucune indemnité pour le préjudice subi.

### ***La traque aux médecins anti-vaccins***

Précurseur : le professeur Henri Joyeux, oncologue de réputation mondiale, molesté comme un braqueur de banques alors qu'il préconisait la prudence dans la vaccination des enfants contre les papillomavirus anticipant d'éventuelles infections génitales. Faisant perdre beaucoup d'argent à Big Pharma.

Cet incorrigible récidiviste a remis ça avec les prétendus vaccins pour corona crédules, en listant les questions que tout prescripteur doit se poser et dont il devrait informer ses patients avant vaccination.

– Justification vaccinale ou économique ? Intérêt pour le

patient ou pour les labos ?

– Composition du vaccin, quels antigènes, quels adjuvants, quels excipients, quelles nanoparticules, quelles cellules embryonnaires ? Contient-il de l'hydroxyde ou du phosphate d'aluminium, des nanoparticules, du formaldéhyde, des OGM ?

– Effets indésirables du plus simple au plus lourd, à court, moyen ou long terme (au moins 2 ans), temps nécessaire pour obtenir la protection espérée. Durée de la protection vaccinale. Nécessité des rappels et leurs dates.

Bien évidemment des journalisteux sans aucun bagage scientifique, diplômés d'écoles de com', boîtes à cancrs pour gosses de riches, placés ensuite dans les médias grâce aux réseaux familiaux, traitent cet éminent professeur d'ignare et d'incompétent. Comme Raoult, Perronne, Fourtillan, Montagnier et Alexandra Henrion Caude. Que des peintures de classe internationale qui ont osé désobéir au dictateur de poche, et de ce fait ont été mis à pied et pourchassés par les médicastres de cour.

Outre les noms cités, figurent parmi les cibles de la médistapo les docteurs Nicole et Gérard Delépine, Nicolas Zeller et Hélène Rezeau-Frantz. Leurs crimes ? Soigner les malades avec une pharmacopée adaptée plutôt que les piquer avec des mixtures douteuses sorties des athanors des nouveaux docteurs Mengele.

L'hypocrisie des stipendiés par Big Pharma atteint des hauteurs stratosphériques quand ils affirment crânement que l'hydroxychloroquine et l'Ivermectine ne sont pas des vrais médicaments, et traitent de « charlatans » ceux qui les prescrivent, alors que les seuls pays à avoir jugulé l'épidémie de grippe pangoline sont parvenus à ce résultat grâce à ces remèdes proscrits en France.

Ne parlez plus de commissaires politiques, c'est démodé. Dites *fact checkers*.

Parmi les innombrables victimes de la chasse aux sorcières, ce chirurgien de l'hôpital de Tarbes qui avait déclaré lors d'une manifestation anti-passe nazitaire que la vaccination contre le Covid-19 était *un génocide*. Après avoir constaté que *des jeunes gens de 17 à 20 ans avaient des myocardites, deux jours après la vaccination, ce dont on lui avait formellement interdit de parler sous menace de radiation*.

Même punition pour ce médecin de l'Orne, puni pour avoir simplement exposé les risques encourus et déconseillé aux gens de se faire vacciner.

Ou encore pour ce généraliste de La Londe (Normandie) qui n'avait pas vacciné un jeune enfant car ses parents s'y opposaient, certificat de contre-indication à l'appui. Dénoncé par un confrère, il écope d'une interdiction d'exercer. Maréchal, revoilà les corbeaux !

Des centaines de procédures similaires sont instruites en ce moment même en France. Il en va de même à l'encontre des auxiliaires de santé, des paramédicaux et des pharmaciens réfractaires. Black out total dans les médias *main stream*.

Mais comme toute inquisition, la macronesquerie offre des possibilités de rédemption. On pardonnera aux hérétiques s'ils reconnaissent publiquement leurs erreurs, et se rachètent en acceptant de piquer à tours de bras dans les vaccinodromes de la mort.

J'exagère ? Mais alors, si les vaccins sont si anodins, pourquoi Véran a-t-il pondu une [injonction ayant force de loi](#) (on ne vote plus en France !) déchargeant les médecins piqueurs de toute responsabilité pénale en cas de complications, de séquelles d'effets secondaires ou de décès prématuré des moutons vaccinés ?

Pour la responsabilité civile, c'est réglé avec le contrat d'adhésion que tu acceptes implicitement en te faisant piquer (c'est marqué sur la boîte) Aucun recours possible. Aucun

dédommagement envisageable. Big Pharma n'a pas les moyens d'indemniser ses cobayes.

Interdit aussi aux professionnels de santé, sous peine de radiation définitive, d'évoquer le nombre considérable de patients débarquant aux urgences en état de grande détresse, déclarés positifs au Covid-19 alors qu'ils ont reçu peu de temps avant une ou plusieurs injections.

Il ne faut pas incriminer le vaccin, mais accuser ses victimes de s'être relâchées et d'avoir abandonné les gestes barrière. Le [syndrome du vacciné](#) est une nouvelle pathologie dont les malades sont responsables. Comme l'alcoolisme ou le tabagisme.

Toute contestation susceptible de nuire aux super-profits de Big Pharma doit être réprimée avec la plus extrême sévérité.

À Pau le docteur Vercoutère continuait à signer des certificats de contre-indication aux vaccins alors que l'Ordre l'avait radié parce qu'il contestait les « bienfaits » des vaccins covidés. Au mitard !

À Montpellier, le docteur Agret accuse le vaccin Pfizer d'être responsable de la mort de plusieurs personnes et notamment d'une adolescente de 15 ans à Béziers cet été. Démissionné de son poste de médecin hospitalier. Traqué par la macrostapo jusque dans le village où il a trouvé refuge.

En Martinique et en Guadeloupe, des médecins ont été radiés pour avoir simplement exprimé publiquement une opinion anti-vaccins. Et leurs cabinets saccagés par des « inconnus » que les flics ne se sont pas trop empressés de rechercher.

Mêmes pratiques terroristes en Guyane, à la Réunion, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, où le docteur Théron a été tabassé par des miliciens parce qu'il prescrivait le protocole Raoult, « dissuadant ses patients de se faire vacciner » selon un communiqué officiel, fustigeant sans vergogne une telle

attitude.

Les macronards soutiennent, sans sourciller, que ce sexagénaire de stature modeste aurait agressé à mains nues une demi-douzaine de sbires pesant 90 kilos chacun, lesquels n'auraient fait que se défendre en le mettant KO.

On l'ignore généralement en métropole, mais dans nos belles îles tropicales, le maintien de l'ordre public, ou du moins de l'ordre selon la conception qu'en ont les satrapes, est souvent sous-traité à des « tontons macoutes » nom générique emprunté aux milices de feu le dictateur Duvalier en Haïti.

La politique de provocation et de répression menée dans les DOM TOM conduit à se demander si les banksters du NWO n'ont pas ordonné à leur factotum Macronescu de pousser à bout les ultramarins, afin de faire de ces terres des micro-États indépendants, semblables aux résidus insulaires de l'Empire britannique. D'autant plus dociles qu'ils n'ont aucun poids politique malgré des strapontins à l'ONU et ne survivent que de la charité internationale.

### **Les justices mafieuses des ripouxbliques**

Depuis le régime de Vichy, l'État français est devenu une voyoucratie qui délègue les basses besognes à ses sicaires. Miliciens, barbouzes et autres nervis de l'ombre qui pullulent jusque dans les couloirs de l'Élysée. Mais aussi associations dites d'intérêt général qui se substituent aux pouvoirs publics.

**Personne ne réalise aujourd'hui que, dans l'État de Droit dont les crapules cravatées nous rebattent les oreilles, les poursuites pénales doivent répondre à 4 critères :**

- **Définition précise des éléments constitutifs d'une infraction, et des sanctions applicables, faisant l'objet d'un vote par le Parlement ;**
- **Poursuites engagée par le parquet, avec l'adage « Plume**

**serve, parole libre » Un procureur pouvant présenter des réquisitions orales opposées à celles, écrites, imposées par sa hiérarchie ;**

- **Sanction et éventuelle privation ou limitation de liberté décidée par des juges, après débat contradictoire public, expertises et contre-expertises, et voies de recours possibles ;**
- **Préjudice personnel objectivement quantifiable, pour se porter partie civile.**

Depuis Mitran le mort vivant et Chiracula le vampire, ces principes n'ont cessé d'être allègrement piétinés sans que beaucoup de Français y trouvent à redire.

Avec le freluquet psychopathe, on bat tous les records !

- **Pseudo-« contraventions sanitaires » décidées par décret, assorties de peines cumulées pires que pour des délits crapuleux ou violents. Appliquées avant publication au JO !**
- **Poursuites engagées par des groupuscules de médocastres, souvent notables franc macs, stipendiés par Big Pharma, sans autre légitimité que celle de leur caste béatifiée par l'onction du tyran ;**
- **Interdictions arbitraires et définitives d'exercer pour les vrais médecins et atteintes au droit de se déplacer, de travailler, de se faire soigner et de mener une vie sociale pour leurs patients. Alors que le premier truand venu peut faire examiner les mesures privatives de liberté prises à son encontre par le juge des libertés, avec appel et cassation possibles ;**
- **Enfin, on se demande quel préjudice un médecin qui soigne peut infliger à ses confrères qui piquent, si ce n'est leur piquer des clients qui ne veulent pas être piqués.**

**Il reste encore de l'espoir**

Les vaccinateurs compulsifs et surtout très intéressés parce que, comme chez les dealers, la piquouse rapporte gros, essaient de faire passer les anti-vax pour des obscurantistes façon Amish ou Jéhovah... Et en prime accusent d'agressivité ceux qui les critiquent. Cas d'école de projection freudienne.

Et tandis que de nombreux soignants renoncent à exercer, retraites anticipées, maladies diplomatiques, année sabbatique, départ à l'étranger ou changement d'activité, aggravant le désert médical en province...

D'autres sans tambour ni trompette prennent le risque d'informer honnêtement leurs patients, et si ceux-ci ont absolument besoin du passe nazitaire pour gagner leur vie, ils vident dans l'évier la fiole de poison, leur injectent du sérum physiologique et inscrivent le numéro gagnant du loto social dans l'ordinateur de contrôle des foules.

Enfin, plus rarement, certains comme [Michel Bacquart](#), président du Conseil de l'Ordre de la Charente, osent afficher une doctrine opposée à celle des autorités :

**« Ces traitements (ndlr les thérapies anti-covid) découlent soit de techniques nouvelles (sans aucun recul) soit de techniques récentes (avec un faible recul).**

**Le discours médical ne peut être fait d'injonctions. Instiller la peur ne peut être partie prenante dans la médecine. (...) Il n'appartient pas au médecin de participer à on ne sait quels jeux olympiques de la vaccination. »**

*Tout est dit. Ah s'il pouvait faire des émules !*

**Christian Navis**

<https://climatorealist.blogspot.com/>